

Registre des Délibérations du 23 janvier 2018
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Séance du 23 janvier 2018

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 8

En exercice : 8

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation : 17 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le 23 janvier 2018 le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 janvier 2018, s'est réuni à 14h30 heures au lieu habituel des séances sous la présidence d'André BALANDREAU, Maire.

Présents : André BALANDREAU ; Yan BERNARD ; Angélique BOUDOU ; Olivier BARLET ; Marylène DELMARRE ; Jean-Louis LIOTAUD ; Agnès PETIT

Excusée : Laurence BERGER (procuration André BALANDREAU)

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer sous la présidence d'André BALANDREAU, Maire.

Objet : Attribution du marché public de travaux pour l'aménagement de la RD 94 à l'entrée ouest du village	<u>Délibération n° 2018-01</u>
---	---------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la consultation lancée selon la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016) pour les travaux d'aménagement de la RD 94 à l'entrée ouest du village.

Monsieur le Maire précise que la consultation a fait l'objet d'une publication à l'Echo Drôme Ardèche N°2285 le 30 Septembre 2017, conformément à l'article 34 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016.

La commission s'est réunie le mercredi 15 Novembre 2017 à 14h00 pour l'ouverture des plis.

Monsieur le Maire indique que 2 offres ont été déposées avant la date limite de remise des offres.

Au vu de l'analyse du Maître d'œuvre et du classement, l'offre économiquement la plus avantageuse a été attribuée au Groupement des entreprises EIFFAGE et FERRAND TP, pour son offre pour un montant de 144 780,50 € HT, soit 173 736,60 € TTC.

**Registre des Délibérations du 23 janvier 2018
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Après examen des dossiers et après délibération, le Conseil :

- APPROUVE les modalités de consultation des entreprises sur procédure adaptée,
- APPROUVE le déroulement de la consultation
- APPROUVE le choix de l'offre du Groupement des entreprises EIFFAGE et FERRAND TP, pour son offre pour un montant de 144 780,50 € HT, soit 173 736,60 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés, ainsi que toutes pièces relatives à son exécution.
-

Objet : Demande de DETR 2018 pour l'isolation thermique de la Mairie et du bâtiment communal	<u>Délibération n° 2018-02b</u>
---	--

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le projet l'isolation thermique de la mairie et du bâtiment communal qui s'élève à 45 260 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût Total : 48 360 € HT
DETR : 11 606 € HT (24%)
Conseil Départemental : 27 082 € HT (56%)
Autofinancement communal : 9 672 € HT (20%)

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

- AVRIL 2018 : date prévisionnelle de signature des marchés ou devis
- MAI 2018 : date prévisionnelle du début des travaux
- JUIN 2018 : date prévisionnelle de fin de l'opération

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'ARRETER le projet d'isolation thermique de la mairie et du bâtiment communal
- d'ADOPTER le plan de financement exposé ci-dessus
- de SOLLICITER une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 (DETR)
- d'AUTORISER le Maire de signer tous documents afférant à ce dossier

**Registre des Délibérations du 23 janvier 2018
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Le conseil approuve ce choix à l'unanimité.

Objet : Projet d'aménagement groupé d'un marché paysan, d'un abribus pour les scolaires avec accès PMR, d'une salle de réunions et de sanitaires publics	<u>Délibération n° 2018-03</u>
---	---------------------------------------

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement groupé d'un marché paysan, d'un abribus pour les scolaires avec accès PMR, d'une salle de réunions et de sanitaires publics qui s'élève à 113 145 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût Total : 113 145 € HT

DETR 2018 : 28 286.25 € HT (25%)

Programme LEADER (le Pays une Autre Provence) : 28 286.25 € HT (25 %)

Conseil Régional AURA : 16 971.75 € HT (15 %)

Conseil départemental 26 : 16 971.75 € HT (15 %)

Autofinancement communal : 22 629 € HT (20%)

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

- AVRIL 2018 : date prévisionnelle de signature des marchés ou devis
- MAI 2018 : date prévisionnelle du début des travaux
- JUIN 2018 : date prévisionnelle de fin de l'opération

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'ARRETER le projet d'aménagement groupé d'un marché paysan, d'un abribus pour les scolaires avec accès PMR, d'une salle de réunions et de sanitaires publics
- d'ADOPTER le plan de financement exposé ci-dessus
- de SOLLICITER une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 (DETR)
- d'AUTORISER le Maire de signer tous documents afférant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire André Balandreau,

Registre des Délibérations du 23 janvier 2018
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Procès-verbal du Conseil Municipal
Du mardi 23 janvier 2018 à 14h30

Présents : Jean-Louis Liotaud, Yan Bernard, Marylène Delmarre, Angélique Boudou, Agnès Petit, André Balandreau, Olivier Barlet

Excusée : Laurence Berger (procuration André Balandreau)

Secrétaire : Olivier Barlet

Isolation thermique extérieure des bâtiments communaux

Le conseil départemental abonde le projet à 56 %. Le Maire demande au conseil l'autorisation de demander l'aide de l'Etat DETR pour 24 %, ce qui complèterait le financement à 80 % - ce que le conseil autorise à l'unanimité.

Place de l'Olivier : projet de construction d'un bâtiment à usage polyvalent, abri marché producteurs, abri bus, sanitaire PMR et salle de réunions

Le conseil étudie les plans fournis par l'architecte.

Suggestions :

- Un coffret électrique extérieur conséquent 380 pour les événements et des prises suffisantes pour le marché (besoin de 5 à 6) et accessibles en fonction de leur utilisation.
- Salle de réunion inutile : les chasseurs ne demandent qu'un abri, plutôt utiliser cet argent pour améliorer l'ensemble
- Réunir les deux abris couverts pour laisser davantage de place
- Les orienter en fonction de l'exposition la meilleure pour l'ensoleillement de fin d'après-midi en demi-saison (favoriser) et en été (protéger)
- Ne pas laisser les WC entre la buvette et le public et les faire passer donc du côté nord. Les doubler pour répondre à la demande lors des événements. Le bungalow sanitaire peut être utilisé sur le site étape de la voie douce.
- Etudier une architecture plus originale qui organiserait mieux la place en marché (structure légère qui surplomberait les stands et permettrait aux producteurs d'accrocher leurs parasols par le haut pour éviter que le public ne s'y prenne les pieds)

Projet à conserver donc mais à retravailler pour mieux répondre aux besoins.

Le conseil à l'unanimité adopte le projet dans son enveloppe budgétaire prévisionnelle.

Attribution du marché de l'aménagement entrée ouest

Les candidatures suite à l'avis de marché ont été ouvertes et étudiées en présence du maire et de la deuxième adjointe, et le choix des entreprises opéré : Eiffage-Ferrand, sous-traitant Vial.

Registre des Délibérations du 23 janvier 2018
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Feuille d'émergence

SEANCE DU JEUDI 23 JANVIER 2018 A 14 H 30

Numérotation	Objet des délibérations
2018-01	Attribution du marché public de travaux pour l'aménagement de la RD 94 à l'entrée ouest du village
2018-02b	Demande de DETR 2018 pour l'isolation thermique de la Mairie et du bâtiment communal
2018-03	Demande de DETR 2018 pour une projet d'aménagement groupé d'un marché paysan, d'un abribus pour les scolaires avec accès PMR, d'une salle de réunions et de sanitaires publics

Les Conseillers :

	<i>André BALANDREAU</i>	<i>Olivier BARLET</i>
<i>Laurence BERGER (pouvoir André BALANDREAU)</i>	<i>Yan BERNARD</i>	<i>Angélique BOUDOU</i>
<i>Agnès PETIT</i>	<i>Marylène DELMARRE</i>	<i>Jean-Louis LIOTAUD</i>